



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL
HARMONISÉ RM2019**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere, que lors de la session régulière tenue le 5 juillet 2021, un règlement portant le numéro 344 a été adopté.

PAR CE RÈGLEMENT, le conseil municipal modifie le règlement général harmonisé RM2019.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site internet de la Municipalité à www.saint-sylvere.ca ou, en personne au bureau municipal situé au 756A rue Principale, Saint-Sylvere (QC) G0Z 1H0, sur les heures d'ouverture.

Le règlement entre en vigueur à la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvere
Ce 11^e jour du mois d'août 2021

Sandra Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sandra Ricard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvere et demeurant à Saint-Norbert-d'Arthabaska, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil municipal, entre 7 h et 19 h, ce 11^e jour d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11^e jour d'août 2021

Sandra Ricard
Directrice générale et secrétaire-trésorière